Recommandation de l'employeur pour la prolongation du brevet provisoire

Manitoba
Éducation et Apprentissage de la petite enfance
Section des brevets

Nom de l'enseignant recommandé _____
Nom de famille | Prénom | Second prénom

N° de PSP ou de brevet _____

J'atteste qu'il n'y a eu aucun problème disciplinaire ou d'inconduite en ce qui concerne l'enseignant susmentionné et je recommande qu'on lui accorde une prolongation exceptionnelle du brevet provisoire d'enseignement professionnel.

Division scolaire ou district scolaire _____

Directeur général ou personne approuvée _____
Nom (veuillez écrire en lettres moulées)

Signature _____ Date _____
Directeur général ou personne approuvée

Envoyez votre recommandation de l'employeur à l'adresse suivante :

Section des brevets
C.P. 700, 402 rue Main Nord
RUSSELL (Manitoba) R0J 1W0

Téléphone : 204 773-2998
Manitoba : 1 800 667-2378
Téléc. : 204 773-2411

Ces renseignements personnels sont recueillis en vertu du Règlement du Manitoba 115/2015, en application de la Loi sur l'administration scolaire, et seront utilisés à des fins de vérification continue des brevets et de notification. Ces renseignements sont protégés par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Pour toute question concernant la collecte des renseignements, communiquez avec la Section des brevets, C. P. 700, Russell (Manitoba) R0J 1W0. Tél. : 1 800 667-2378 ou 204 773-2998.

Imprimer